

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

95300 - Peut on offrir un cadeau à un ami à l'occasion de l'acquisition d'une maison grâce à un prêt assorti d'intérêts?

question

Je voudrais poser une question à propos de l'octroi d'un cadeau à une personne à l'occasion de son achat d'une maison grâce à un prêt assorti d'un intérêt, sachant que je le lui avais déconseillé et qu'il a insisté... M'est il permis de répondre à l'invitation qu'il m'a adressée à cette occasion et de lui offrir un cadeau?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si, malgré vos conseils, il a persisté à commettre ce grand péché comme vous le dites, il ne convient pas de répondre à son invitation à la célébration de l'achat de cette maison ni de lui offrir un cadeau. Car il mériterait de recevoir des condoléances plutôt que des félicitations! En effet, l'usure fait partie des péchés majeurs à propos desquels Allah Très haut : **Allah anéantit l'intérêt usuraire et fait fructifier les aumônes. Et Allah n' aime pas le mécréant pécheur.** (Coran, 2: 276) et dit: **Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d' une guerre de la part d' Allah et de Son messenger. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne lésez personne, et vous ne serez point lésés....** (Coran,2: 278-279).

Selon Mouslim (1598) Djabir (P.A.a) a dit que le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a maudit celui qui consomme le produit de l'usure, celui qui le produit, celui qui l'inscrit et ceux qui l'attestent; il a dit qu'ils sont tous pareils.»

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **un dirham dépensé par celui qui le sait provenir de l'usure est plus grave que 36 actes d'adultère.** (Rapporté par Ahmad et par at-Tabarani et jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami, n° 3375.

Il convient de continuer à lui prodiguer des conseils afin qu'il se repente devant Allah Très Haut pour ses péchés.

Nous demandons à Allah de nous pardonner et de lui pardonner et d'améliorer les conditions de vie de tous les musulmans.

Allah le sait mieux.